La République du Centre, 5 juillet 2010

L'indépendance d'Arrabloy défendue au Sénat

Un amendement permettant aux communes associées, comme Arrabloy, de retrouver plus facilement leur autonomie a été adopté en deuxième lecture au Sénat.

À l'initiative de Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, le Sénat a rétabli vendredi, à l'unanimité, la possibilité pour les communes associées de retrouver plus facilement leur autonomie. Cet amendement avait été supprimé lors de la discussion à l'Assemblée nationale. Jean-Pierre Sueur a utilisé l'exemple d'Arrabloy et de Gien pour illustrer son propos. Car depuis quelques mois, Arrabloy a engagé une procédure de défusion, ou de divorce, avec Gien. Début mai, Monique Bosset, le maire délégué d'Arrabloy, a déposé une pétition à la préfecture demandant un retour à l'autonomie.

La balle dans le camp de l'Assemblée nationale

Devant ses collègues, Jean-Pierre Sueur a défendu son amendement. Un texte simple à l'inverse de celui en vigueur, datant de 1971. « *La procédure, telle qu'elle est prévue actuellement dans la loi, est très longue. L'amendement obligerait le représentant de l'État, le préfet, d'organiser une consultation dans les six mois. S'il y a majorité absolue et une participation regroupant au moins la moitié des électeurs inscrits sur les listes, le projet est adopté* », décrypte Jean-Pierre Sueur, joint hier matin par téléphone. « *Et ce qui est important, c'est l'alinéa qui précise que le retour à l'autonomie est de plein droit au 1er janvier de l'année qui suit la consultation.* »

Mais la navette législative n'est pas un long fleuve tranquille. Cette adoption en deuxième lecture au Sénat n'est pas une fin en soi. L'amendement doit retourner devant l'Assemblée nationale, en septembre ou octobre. « *J'aimerais que l'assemblée, voyant que deux fois le Sénat s'est prononcé pour, aille dans le même sens et qu'un certain nombre de députés voit bien l'intérêt de la chose* », espère le sénateur. Si tel était le cas, l'amendement serait adopté.

À l'inverse, la question serait évoquée en commission mixte paritaire, comprenant sept députés et sept sénateurs, afin d'être tranchée définitivement. Jean-Pierre Sueur y siégera pour faire pencher la balance de son côté.

Alexis Marie.



La position adoptée à l'unanimité par le Sénat, vendredi, va dans le sens d'une démarche de divorce plus simple entre Arrabloy et Gien. Mais le chemin législatif est encore semé d'embûches. Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, suit le dossier de près. (Photo d'archives.)

L'avis de Monique Bosset, maire délégué d'Arrabloy

« *L'adoption au Sénat est positive car elle a été prise à l'unanimité. Ce n'était pas forcément évident. Le dossier a été bien défendu, j'ai regardé les comptes-rendus. C'est vrai qu'il y a toujours la deuxième lecture à l'Assemblée nationale et la possibilité d'une commission mixte paritaire. C'est tout un parcours. Ce qui me semble positif, c'est que des élus de tout bord ont reconnu que quelque chose pouvait être fait pour nos petites communes associées qui son peu nombreuses et très différentes. On attend mais on continue de travailler.* »

Phoca PDF